



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2022

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	26	29
Date convocation 21/09/2022		
Date Publication 30/09/2022		
N° Délibération 2022-05-06		
Secrétaire Séance Sandra ROLLET		

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 27 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZÈS régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

Présents : Jean-Luc CHAPON, Fabrice VERDIER, Marie-Françoise VALMALLE, Jacques CAUNAN, Muriel BONNEAU, Thierry de SEGUINS COHORN, Fanny CABOT, Bernard POISSONNIER, Sophie MARINOPOULOS, Gérard BONNEAU, Laurence JACQUEMART, Isabelle VILLEFRANCHE, Franck SEROPIAN, Jérôme AUJOLAT, Olivier CLEMENT, Sylvie LOPEZ, Séverine PEUCHERET, Guy ATTIGUI, Sandra ROLLET, Julien HURARD, Hélène GILET, Jérôme MAURIN, Christophe CAVARD, Delphine DEJEAN, Simon SUBTIL, Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

Absents représentés : Anne-Sophie LAUTHIER donne pouvoir à Jean-Luc CHAPON, Amandine BRUNEL donne pouvoir à Jérôme AUJOLAT, Romain BETIRAC donne pouvoir à Guy ATTIGUI.

Objet : Approbation de la charte qualité des réseaux d'eau potable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission travaux en date du 20/09/2022,

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui finance les études et les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement, invite les Maîtres d'ouvrage à s'engager à respecter leur charte qualité de l'eau potable. Cette charte vise à l'amélioration des méthodes de travail à adopter par les acteurs de l'eau et de l'assainissement, et poursuit un objectif de réseaux fiables et pérennes. Elle accompagne les textes réglementaires, normes et instructions techniques en vigueur. A l'usage de tous, ce document reprend les « bonnes pratiques » en matière de qualité des réseaux, afin d'optimiser les investissements réalisés par les collectivités.

L'approbation de cette charte engage la Commune à respecter les points suivants :

- Réaliser des études préalables complètes et à les prendre en compte,
- Examiner et proposer toutes les techniques existantes,
- Choisir les intervenants selon le code de la commande publique (pour les projets soumis à la commande publique),
- Exécuter chacune des prestations selon une démarche qualité,
- Contrôler et valider la qualité des ouvrages réalisés.

Cette charte sera insérée dans les dossiers de consultation lors de passation de marchés publics dans le domaine d'intervention de l'eau et de l'assainissement.

L'objectif commun avec l'Agence de l'Eau, par le biais de cette charte qualité est de renforcer la qualité des ouvrages, en passant par une meilleure maîtrise des coûts et des délais d'exécution.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

Décide :

- D'approuver la charte qualité des réseaux d'eau potable de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document y afférent.

Le secrétaire de séance,
Sandra ROLLET



Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON